

Rapport annuel 2021



Sommaire

Message du Conseil d'administration	3
Chiffres clés 2021	5
La CPEV en 2021	6
Effectifs et prestations	
Placements et performance	
Degré de couverture	
Parc immobilier	
Gouvernance	13
Développement durable	14

Message du Conseil d'administration

Si le quotidien des personnes assurées auprès de la CPEV a encore été entravé par la pandémie COVID-19 en 2021, les placements de notre caisse de pensions ont pour leur part connu un très bon exercice. Ce résultat positif et ceux obtenus depuis la dernière mise à jour du plan de financement en 2017/2018 ont amélioré la situation financière de la CPEV. C'est sur ces bases favorables que notre Conseil d'administration a ajusté, cinq ans plus tard comme le droit fédéral l'exige, le plan de financement soumis à la validation de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale (As-So). A l'heure actuelle, même si l'adaptation du plan de prévoyance peut être reportée, elle reste néanmoins nécessaire, selon notre expert agréé, pour atteindre l'objectif légal d'un degré de couverture de 80% des engagements en 2052.

Du point de vue de ses effectifs, la CPEV poursuit sa croissance, puisqu'elle a dépassé en 2021 le seuil de soixante mille assurés. Mais la tendance augmentant la part de retraités par rapport aux actifs se maintient comme attendu. Le ratio actifs/pensionnés, inférieur à deux, s'éloigne année après année de ce niveau. Dès lors, proportionnellement, le financement en capitalisation partielle de notre institution de prévoyance par les cotisations perd peu à peu de son impact et renforce le besoin d'une bonne performance des placements.

Encore marquées par des taux d'intérêt très bas, les obligations suisses et étrangères ont à nouveau déçu en 2021. Bien heureusement, les marchés des actions suisses et étrangères, qui constituent une part importante de l'allocation des placements, ont quant à eux connu une évolution très réjouissante. Et les placements privés (« private equity ») effectués de longue date ont grandement contribué à la très bonne performance globale de l'exercice. Enfin, le parc immobilier de la CPEV continue à lui assurer année après année un rendement appréciable.

Notre Conseil d'administration doit bien entendu veiller au caractère responsable des investissements de la CPEV, sous l'angle de l'environnement, du social et de la gouvernance (critères ESG). Cette approche est suivie aussi bien dans les placements en valeurs mobilières que dans la gestion des immeubles. Les bonnes pratiques de notre institution de prévoyance en matière environnementale sont reconnues par le WWF et par Alliance climatique. Il s'agit de concilier autant que possible la performance des placements et le respect des critères ESG.

Comme il l'avait annoncé, le Conseil d'administration a consulté en 2021 les associations de personnel et syndicats et le Conseil d'Etat, à propos de l'actualisation du plan de financement de la Caisse. Dans ce cadre, il faut tenir compte de l'évolution de la situation financière de celle-ci depuis la dernière mise à jour de 2017/2018 et s'appuyer sur des prévisions raisonnables de ce que l'avenir nous réserve. Tout bien considéré, il s'avère qu'en reportant de deux ans les mesures touchant le plan de prévoyance prévues jusqu'ici au 1er janvier 2023, l'objectif légal d'un degré de couverture de 80% devrait être atteint en 2052, selon les dernières projections.

Soucieux de préserver des prestations aussi bonnes que possibles pour les assurés de la CPEV, le Conseil d'administration a dès lors décidé de soumettre à l'As-So un plan de financement actualisé comportant ce report au 1er janvier 2025 de l'entrée en vigueur de mesures touchant le plan de prévoyance. Dans l'intervalle, nous remettrons l'ouvrage sur le métier et nous adresserons à nouveau aux représentants des employeurs et des assurés. Car si les prévisions des spécialistes se confirment, seul un financement supplémentaire permettra alors d'éviter, encore une fois, de recourir à ces mesures pour équilibrer financièrement notre institution de prévoyance à très long terme.

Les membres du Conseil d'administration sont donc appelés, paradoxalement, à prendre en considération sans relâche l'évolution à court terme de la situation financière de la Caisse, pour vérifier à intervalles rapprochés la viabilité de celle-ci, à un horizon temporel éloigné d'une trentaine d'années. Avec l'appui efficace de Retraites Populaires, gérante de la CPEV, et de spécialistes externes, nous continuerons à relever ce défi, consistant à concilier les attentes des assurés, la sécurité financière de la caisse de pensions et les préoccupations environnementales, sociales et de gouvernance en matière de placements.

Pour le Conseil d'administration,

Michèle Mottu Stella, Présidente

Yves Froidevaux, Vice-président

Chiffres clés 2021

75,8

Degré de couverture (%)

8,6

Performance nette (%)

2,5

Taux technique (%)
(2,0% en tenant compte des provisions)

15,5 Mia

Fortune au bilan (CHF)

39'933

Assuré-e-s actifs-ves

20'379

Pensionné-e-s

1,96

Ratio actifs/pensionnés (%)

63,3

Niveau de la réserve de fluctuation de valeur
(en % de l'objectif fixé)

La CPEV en 2021

Effectifs et prestations

Evolution des effectifs

A fin 2021, la CPEV compte un total de 60'312 membres. La majorité des assurés actifs sont employés par l'Etat de Vaud, y compris les Hospices cantonaux et l'Université de Lausanne. Au total, le personnel de 15 employeurs est affilié à la Caisse.

Durant l'année écoulée, la progression des assurés actifs a été de 1'103 personnes, soit de 2,84% par rapport à 2020. Le nombre de pensionnés a pour sa part augmenté de 722 personnes (+ 3,67%). L'effectif des pensionnés est composé de 67,68% de retraités.

Le mouvements des membres par effectif est détaillé au point 2 des comptes annuels.

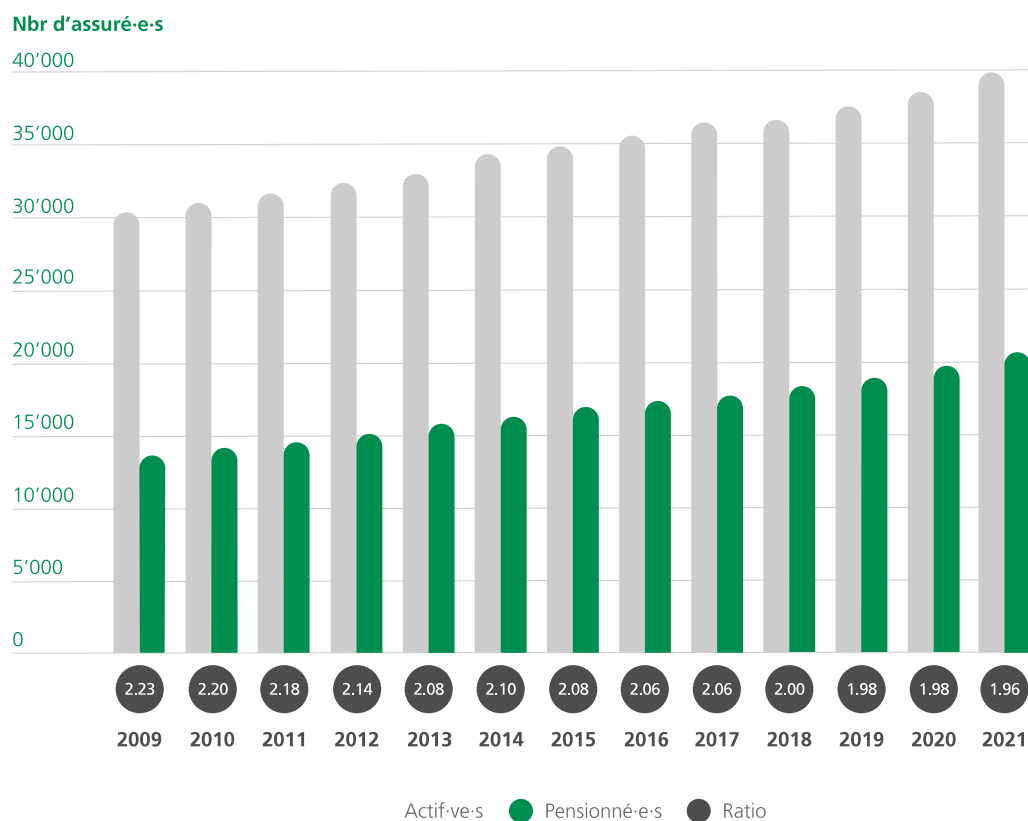
Les âges moyens des assurés actifs et des pensionnés sont stables par rapport aux années précédentes. En 2021, l'âge moyen des assurés actifs atteint 43 ans et 9 mois (2020 : 43 ans et 9 mois). A noter que la majorité des bénéficiaires de rente de retraite sont aujourd'hui âgés de plus de 71 ans et 5 mois.

En ce qui concerne l'âge moyen de départ à la retraite, il augmente de 2 mois par rapport à 2020 pour passer à 62 ans et 9 mois à fin 2021. En dix ans, cet âge a progressé de 6 mois.

Effectifs au 1er janvier 2022	Actif-ve-s	Pensionné-e-s
Femme	25'507	11'872
Homme	14'426	7'166
Enfant	/	1'341
Total	39'933	20'379
Nombre total d'assuré-e-s		60'312

Ratio actifs/pensionnés

Bien que le nombre d'assurés actifs augmente, le ratio actifs/pensionnés (rapport entre le nombre d'assurés actifs et le nombre de pensionnés) a tendance à diminuer ces dernières années. A fin 2021, il est en dessous de deux assurés actifs pour un pensionné.



Prestations et ressources

Les ressources totales pour l'année 2021 s'élèvent CHF 934,3 millions, soit 54,5 millions de plus par rapport à 2020. Cette augmentation s'explique en partie par une hausse des apports de libres passages des assurés entrants et des remboursements de versements anticipés pour la propriété du logement / divorce. A noter que les ressources sont composées principalement des cotisations des salariés et de l'employeur (CHF 706,5 millions).

La Caisse a versé CHF 689,7 millions de rentes. Les rentes de retraite représentent plus de 78,0 % de ce total. En parallèle aux rentes, la Caisse a également versé CHF 272,7 millions de prestations sous forme de capital. La majorité de ces versements représentent les prestations de libre passage des assurés sortants. Au total, l'ensemble des prestations fournies par la CPEV durant l'année écoulée s'élèvent à CHF 962,4 millions.

Plus de détails figurent dans les comptes annuels, rubrique Compte d'exploitation.

Placements et performance

Performance 2021

La CPEV affiche une performance globale nette de 8,6% (5,0 % en 2020). Ce sont les actions et les placements privés qui ont principalement contribué à cette progression, tandis que les segments obligataires présentent des performances pour la plupart négatives.

Evolution de la performance

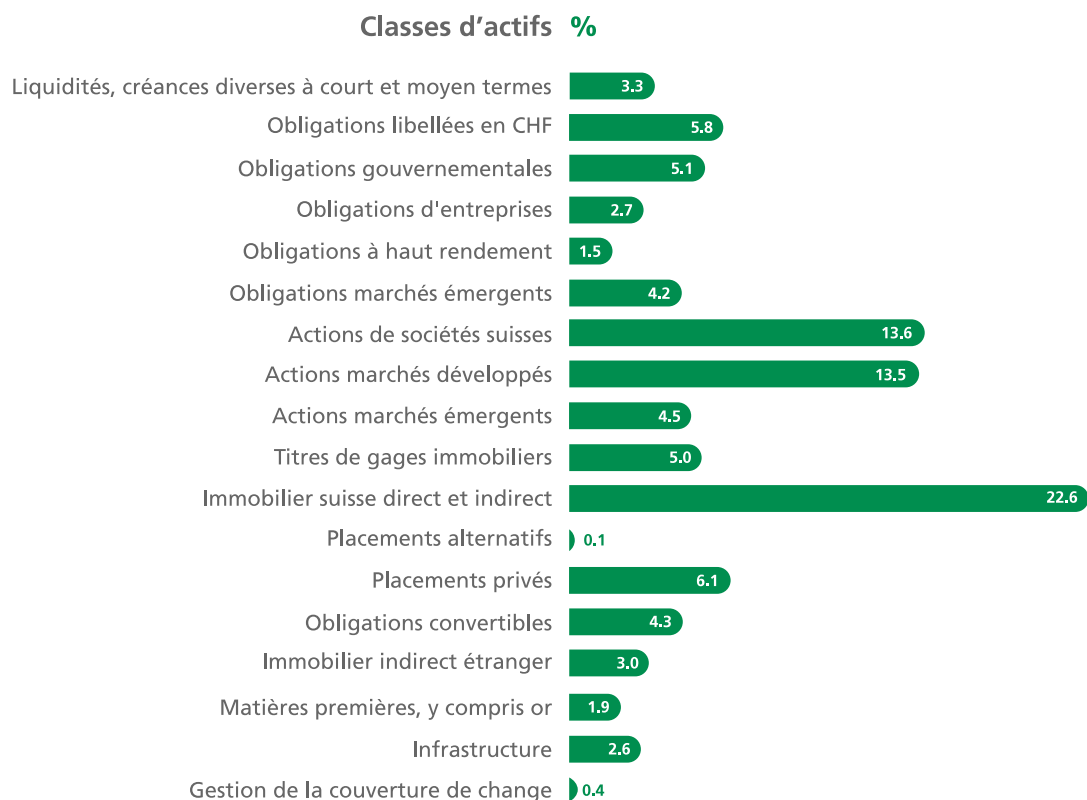


Allocation d'actifs

Le portefeuille de placements de la CPEV comprend des investissements répartis dans plusieurs classes d'actifs avec un objectif de diversification optimale. Le choix des investissements est défini par le Conseil d'administration qui tient compte, pour mener à bien sa mission, du risque, des contraintes légales et du besoin de rendement de la Caisse. L'allocation stratégique n'a pas subi de modification durant l'année 2021.

Plus d'explications relatives aux placements disponibles au point 6 des comptes annuels.

Allocation d'actifs effective au 31 décembre 2021



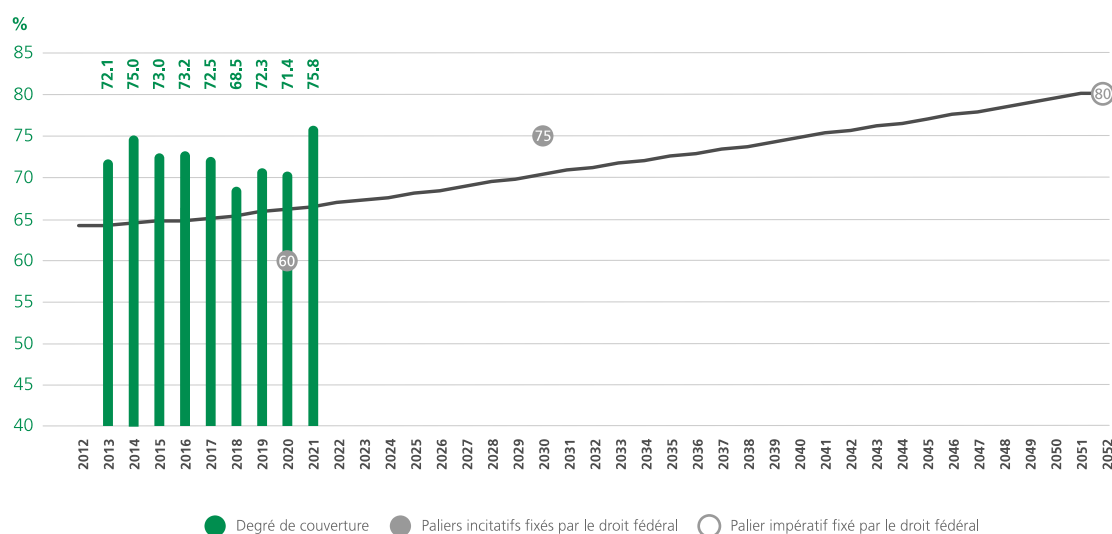
Degré de couverture

Degré de couverture à fin 2021

La législation fédérale impose d'atteindre un degré de couverture minimum de 80% d'ici à 2052. Pour y parvenir, la Caisse suit un chemin de recapitalisation qui définit des paliers intermédiaires à réaliser par année. A fin 2021, le degré de couverture enregistré est de 75,8 %, soit au-dessus des 67,6 % fixés pour l'année écoulée par le chemin de recapitalisation.

Des précisions figurent au point 5.9 des comptes annuels.

Evolution du degré de couverture



Parc immobilier

Evolution du patrimoine

En 2021 le marché immobilier est resté très recherché par les investisseurs, maintenant un niveau de concurrence élevé pour toutes les opportunités d'acquisition. Le marché de la location se rapproche d'un certain équilibre global (1.3% de logements vacants observé au 1er juin dernier sur le territoire vaudois), avec toutefois des différences régionales importantes. Dans ce contexte, le patrimoine de l'institution reste très bien positionné. La mise en œuvre des principes définis dans la nouvelle stratégie immobilière 2022-2026 va permettre de maintenir le cap, tout en répondant aux enjeux stratégiques définis (préservation du climat et développement de logements seniors).

L'année écoulée a encore été marquée par le Covid-19. Sur le plus long terme, les experts relèvent des changements de fond liés à la pandémie qui demandent encore à se confirmer (attrait pour les régions périphériques, logements plus grands et plus flexibles pour faciliter le télétravail par exemple).

La Caisse a maintenu ses investissements dans le patrimoine existant, avec une politique d'entretien active et responsable, ainsi que la réhabilitation de 5 bâtiments ; profitant lorsque cela est possible de surélever les immeubles pour créer de nouveaux logements.

De plus, avec les acquisitions de 4 immeubles à Ecublens, La Tour-de-Peilz, Meyrin et Renens et les logements réalisés dans le cadre de rénovations d'immeubles (surélévation, transformation, etc.), la Caisse a augmenté son offre locative de 109 appartements en 2021. Une croissance qui va se poursuivre en 2022 avec la future mise en valeur de la construction Eglantine à Morges qui renforcera cette offre avec 91 logements supplémentaires.

Patrimoine de la CPEV en 2021

285

Immeubles

8'275

Appartements

0,50

Taux de logements disponibles (%)

109

Nouveaux appartements intégrés au parc

Coup de projecteur - Projet Eglantine à Morges

Un lieu de vie harmonieux et tourné vers l'avenir

La CPEV est propriétaires de 91 logements de qualité et à loyer raisonnable ainsi que d'une crèche dans un nouvel éco-quartier à Morges (Eglantine 2-4). Ce projet, qui a débuté en 2015, compte au total 13 immeubles pour 450 logements. A proximité de la gare et de commerces, le site des Eglantine conjugue toutes les facilités et le bien-être d'un environnement rural dans une ville dynamique à taille humaine. La mixité sociale et intergénérationnelle de même que les préoccupations environnementales sont au coeur de cette réalisation anticipant les besoins d'une société apte à vivre ensemble avec les ressources d'une seule planète

Labellisé « Sites 2000 Watts » et Minergie Eco

Ces immeubles ont été certifiés par l'exigeant label « Sites 2000 Watts » remis par l'Office fédéral de l'énergie OFEN. Ce certificat constitue une distinction accordée à des zones d'habitats, pouvant attester qu'elles exploitent, dans un esprit durable, les ressources pour construire des bâtiments, les exploiter et les rénover, ainsi que pour mettre en œuvre la mobilité résultant de cette exploitation.

Les bâtiments du quartier, également labellisé Minergie Eco, sont alimentés par une production de chaleur centralisée à 90% renouvelable avec un mix énergétique basé majoritairement sur de la géothermie et de la récupération de chaleur des eaux usées. De plus, un regroupement de consommation propre est créé pour favoriser l'autoconsommation de la production d'électricité des panneaux photovoltaïques installés en toiture. Une application mobile permet aux locataires de suivre leur consommation d'énergie en temps réel.

Mobilité douce et vie sociale favorisées

La mise à disposition de voitures et vélos électriques partagés, de nombreuses places pour les vélos et la proximité des transports publics encouragent et facilitent la mobilité douce.

Dans ce cadre de verdure, on retrouve par ailleurs des lieux de détente et de rencontres (locaux communautaires, potagers, aire de jeux, etc.). La vie sociale est de plus stimulée par une association de quartier, dotée d'une App favorisant les échanges et l'entraide entre les habitantes et habitants.

Gouvernance

Composé de manière paritaire, le Conseil d'administration comprend 8 membres (4 représentant-e-s des employeurs et 4 représentant-e-s des assuré-e-s). Il constitue l'organe de conduite stratégique de la CPEV.

Composition au 1er janvier 2022

Présidente – Michèle Mottu Stella *

Vice-président – Yves Froidevaux **

Membre – Michel Berney **

Membre – Gloria Capt *

Membre – Stéphane Delaporte **

Membre – Stéphane Gard *

Membre – Fabrice Ghelfi *

Membre – Diana Vonlanthen **

Secrétaire (hors Conseil) – Alexandre Bernel

Secrétaire suppléante (hors Conseil) – Anne Dietrich

* représentant-e des employeurs | ** représentant-e des assuré-e-s

Développement durable

La CPEV s'engage depuis plusieurs années dans le domaine du développement durable, que ce soit dans la gestion de son parc immobilier ou dans sa politique de placement. Elle applique diverses mesures qui peuvent être regroupées en 4 axes présentés ici. L'approche retenue a été évaluée par différentes organisations et experts externes. Ces analyses mettent en exergue les bonnes pratiques de la Caisse en matière d'investissement responsable.

En 2021, la CPEV a poursuivi dans cette voie, notamment en étendant l'exclusion des sociétés actives dans le domaine du charbon à quasiment l'entier des portefeuilles obligataires et, dans le cadre du parc immobilier, en portant une attention à l'amélioration de l'efficacité énergétique de ses immeubles.

Engagement actionnarial

Dialoguer avec les entreprises afin qu'elles améliorent leurs pratiques en matière ESG.

Intégration ESG

Prendre en compte des critères ESG dans la sélection et le suivi des placements.

Inclusion

Investir dans des entreprises ou des projets dont l'activité a un impact positif sur les enjeux ESG.

Exclusion

Exclure du portefeuille certains titres.

Coordination

Service communication de Retraites Populaires (gérante de la CPEV)
www.retraitespopulaires.ch/gestion

Web design

blossom communication
www.blossom-com.ch

Conception technique (site rapport & PDF)

Ergopix Sàrl
www.ergopix.com

Photo de couverture

Eco-quartier Eglantine à Morges © Losinger Marazzi/Julie Masson

Contact et information

Vous trouverez de nombreuses informations à l'adresse www.cpev.ch. Sur ce site, vous pouvez également vous inscrire à un Espace personnel en ligne qui vous permet de faciliter vos démarches en lien avec la CPEV.

N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement supplémentaire!

Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (CPEV)

Caroline 9
Case postale 288
1001 Lausanne
Tél.: 021 348 21 11
Fax: 021 348 21 69
info@cpev.ch
www.cpev.ch

Gérée par

Retraites Populaires
Caroline 9
Case postale 288
1001 Lausanne
Tél.: 021 348 21 11
Fax: 021 348 21 69
www.retraitespopulaires.ch